



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Procès-Verbal de la séance du mardi 26 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvie OUTURQUIN, Maire.

**Étaient présents** : Sylvie OUTURQUIN, David ROLAND, Laurence FERRERO, Bernard LESAVRE, Jean-Marc GROSSMANN, Frédéric COMAT, Isabelle TORDEUX, et Lorraine KOTEWICZ.

**Absents excusés** : Thomas JULIEN, Audrey GADA et Éric BOITTIN

Jean-Marc GROSSMANN a été élu secrétaire.

Le Procès-Verbal de la réunion du vendredi 21 avril 2026 a été approuvé à l'unanimité des présents.

### **1. Désignation de représentants auprès du GIP ARNIA**

La Commune est membre du Groupement d'Intérêt Public (GIP) ARNia, Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle, qui constitue un acteur essentiel pour l'accompagnement des collectivités territoriales en matière de transformation numérique et d'innovation publique. Dans le cadre de sa gouvernance, l'ARNia invite ses membres à désigner un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant pour siéger au sein de son assemblée générale et, le cas échéant, participer aux instances décisionnelles du groupement, notamment le Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique (CAOS).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, désigne :

**Madame Isabelle TORDEUX**, conseillère municipale, en qualité de représentante titulaire de la Commune de Charbonnières auprès du GIP ARNia, Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle.

**Monsieur Jean-Marc GROSSMANN**, conseiller municipal, en qualité de représentant suppléant de la Commune de Charbonnières auprès du GIP ARNia, Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle.



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Procès-Verbal de la séance du mardi 26 mai 2026**

**2. Adoption du rapport sur les attributions de compensation 2026 relatives à la compétence Petite Enfance**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son articles L5216-5,  
Vu l'article L1609 nonies C du Code général des impôts,  
Vu les statuts de MBA, et notamment sa compétence supplémentaire Action sociale d'intérêt communautaire,  
Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018, modifiée, portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,  
Vu la délibération n°2017-183 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 portant adoption du rapport de la Clect Petite enfance,  
Vu le rapport 2 de la Clect réunie le 13 septembre 2017, relatif aux compétences transférées de la Petite enfance au 1<sup>er</sup> septembre 2017,  
Vu la délibération n°2026-102 du Conseil Communautaire du 29 avril 2026 relative au montant des attributions de compensation 2026 relatives à la compétence Petite Enfance adoptée à la majorité des deux tiers telle que notifiée par MBA,  
Considérant qu'il revient à MBA et aux communes de délibérer annuellement sur le montant des attributions de compensation relatives à la Petite enfance résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017, afin de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes,  
Considérant qu'il revient à la commune de délibérer sur le montant des attributions de compensation résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve le montant des attributions de compensation pour 2026 de la compétence Petite Enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, pour la commune de Charbonnières, telle qu'indiqué dans le tableau joint en annexe ; et précise que la délibération sera notifiée à MBA.

**Comptes rendus de réunions**

- Comité syndical SIVOM 28/04 : Un nouvel agent, Jérémy sera accueilli au sein du SIVOM à compter du 1/06
- Réunion théâtre 04/05 : présentation du partenariat « théâtre hors les murs » avec les communes pour les nouveaux élus
- Réunion Asso 05/05 : comme chaque année, chaque association a pu planifier les événements à venir et ainsi réserver la salle correspondante

**Questions diverses**

- Travaux Salle Commune : ils sont en cours de réalisation et cette dernière devrait pouvoir réouvrir ses portes à la rentrée prochaine
- Chantier Tennis : Les travaux se déroulent conformément au planning
- Marché de Charbonnières : tous les mercredis matin (fromages, viandes, maraicher...), un maraicher devrait arriver dans les semaines à venir.

**Prochain conseil municipal : Mardi 23 juin 2026 à 19h30**

**Le Maire**  
**Sylvie OUTURQUIN**

**Le Secrétaire,**  
**Jean-Marc GROSSMANN**